

Association
La Roche

PROJET ASSOCIATIF 2023-2027

Toutes les palettes de l'inclusion

Le mot du Président

J'ai le grand plaisir de vous inviter à la lecture de ce livret qui présente le Nouveau Projet Associatif de LA ROCHE, ouvrant les perspectives à l'horizon 2026.

En 2022, La Roche fête ses 50 ans, forte d'une longue expérience dans le secteur médico-social au service des personnes vivant ou ayant vécu avec des troubles psychiques, lourds pour la plupart.

L'association a connu un développement constant de ses établissements et de ses services en s'adaptant au contexte sociétal en perpétuelle évolution.

Constituée de bénévoles, ancrés dans la société civile et dans le territoire, elle n'a jamais cessé de répondre aux besoins croissants, de construire et d'innover, aux côtés de ses salariés.

Après 50 ans d'actions, dans une société en pleine mutation sur son regard des plus défavorisés, il est nécessaire de poser les bases de l'action à venir et de réfléchir au-delà des valeurs associatives d'Altérité, de Solidarité et de Dignité, pour savoir :

**« Qui sommes-nous ? »,
« Que faisons-nous ? »,
« Comment et où allons-nous ? ».**

50
ans
d'expérience



Sous la conduite de la gouvernance associative, avec l'appui de la direction générale, ces réflexions ont abouti à ce document qui trace la route des cinq prochaines années.

Je tiens à remercier ici l'ensemble des administrateurs et des salariés qui ont contribué à ce travail en vous en souhaitant une agréable lecture !

Christian LALBERTIER



Table des matières

PARTIE 1

▶ **Portrait -**

Une association au coeur du territoire rhodanien et ligérien

page 4

PARTIE 2

▶ **Missions -**

Des compétences multiples pour soutenir les parcours

page 10

PARTIE 3

▶ **Modalités d'intervention -**

Le Renforcement du Pouvoir d'Agir
comme fondement de l'action

page 17

PARTIE 4

▶ **Axes Stratégiques -**

Le sens et le cadre de l'action pour les 5 ans à venir...

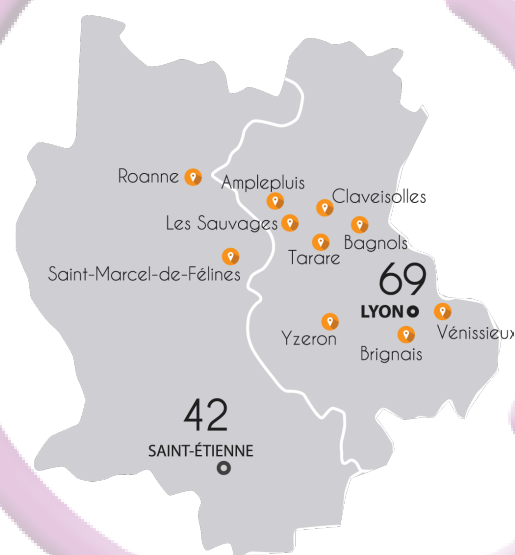
page 21

A votre disposition, un glossaire en fin de document

Partie 1

» **Portrait**

**Une association
au cœur du territoire
rhodanien et ligérien**



●●● Une vision pour l'association

L'association souhaite contribuer à façonner une société inclusive au sein de laquelle les personnes concernées par la maladie psychique exercent leurs choix.



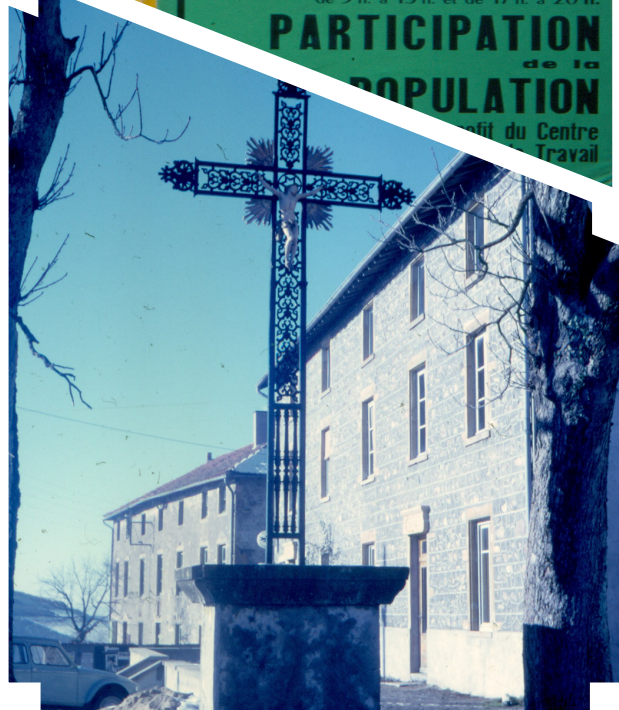
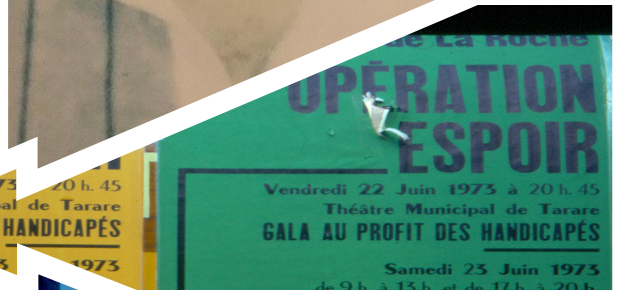
●●● Tout a commencé, il y a 50 ans ...



Une problématique sociale sur laquelle se mobiliser

En 1972, le frère Roger Jacquet, accompagné de notables du territoire de Tarare crée l'association pour gérer sur le site de l'ancien petit séminaire de Les Sauvages, un atelier de **C.A.T.** et un Foyer d'Hébergement. Sensible à l'emploi de personnes en situation de handicap, l'association s'appuie sur les entreprises du territoire pour fournir en sous-traitance de l'activité aux personnes accompagnées.

Au fur et à mesure de son évolution, son expertise se consolide sur la notion de la Santé Mentale, offrant aux personnes ayant vécu des épisodes psychotiques sévères, une possibilité de se réinsérer professionnellement dans les ateliers, et de créer du lien social au sein des hébergements.





Une association enracinée

Basée à Les Sauvages, La Roche s'est tout d'abord concentrée sur ce territoire en développant des établissements sur Tarare et Amplepuis. Puis en 2007, à la demande de l'**A.R.S.**, (les services de la **D.D.A.S.S.**, à l'époque), elle est intervenue sur Vénissieux, au sud-est de Lyon. Puis, en 2016, elle a ouvert un établissement en territoire ligérien, proche de Balbigny, à Saint-Marcel-de-Félines. En 2017, elle a déployé une partie de ses places d'**E.S.A.T.** à Brignais (au sud-Ouest de Lyon). L'année 2018 a entériné l'intégration dans le périmètre de l'association de deux services ayant déjà une histoire d'une dizaine d'année, à Yzeron (dans les Monts du Lyonnais) et à Roanne (au Nord du département de la Loire).

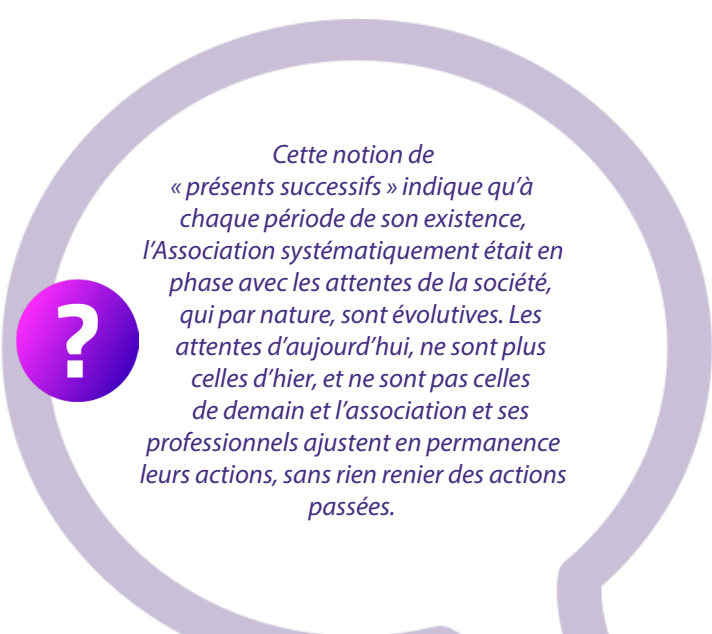
La Roche inscrit donc aujourd'hui résolument son action sur les deux départements de la Loire et du Rhône. C'est fort de cet ancrage et de cette histoire qu'elle porte l'intention de conserver des structures, à taille humaine, déconcentrées sur tous les territoires et incluses au cœur de ceux-ci.



50 ans déjà

2022, l'année des 50 ans d'existence de l'Association.

A travers son histoire, elle n'a cessé son développement pour répondre aux besoins des « **présents successifs** »[?]. Désormais, elle regroupe près de 300 salariés, une quinzaine d'administrateurs, et plus de 60 adhérents. Elle apporte son soutien à près de 700 citoyens, fragilisés par le handicap, ainsi qu'à leurs aidants.



Cette notion de « présents successifs » indique qu'à chaque période de son existence, l'Association systématiquement était en phase avec les attentes de la société, qui par nature, sont évolutives. Les attentes d'aujourd'hui, ne sont plus celles d'hier, et ne sont pas celles de demain et l'association et ses professionnels ajustent en permanence leurs actions, sans rien renier des actions passées.

Les 18 établissements et services actuels, en continuelle adaptation, témoignent de la diversité de nos modes d'accompagnement et de soutien ; ils prouvent l'âme entrepreneuriale qui habite La Roche, et préparent les réponses sociales et médico-sociales de demain, en étant à l'écoute des attentes et des besoins des personnes concernées, de leurs aidants et de la Société dans son ensemble.

L'identité associative

Une association de forces vives pour accompagner des parcours individuels

La Roche réunit à ce jour les convictions et les compétences de ses membres qui en constituent la sève. Adhérents, Administrateurs et Salariés agissent pour étayer le parcours de chaque personne accompagnée vers leur autonomie, en veillant à être le plus subsidiaire possible dans ses accompagnements.

La Roche se mobilise également en faveur des aidants et des proches, pour leur assurer de l'attention, de la bienveillance et de l'expertise, au dessein de les soutenir dans leur propre parcours individuel et familial.

Un acteur engagé pour que la parole des Personnes Concernées compte

L'association vise à développer le Pouvoir d'Agir des personnes accompagnées, et se met en action pour qu'elles puissent évoluer vers un plein exercice de leur citoyenneté, vers leur émancipation.

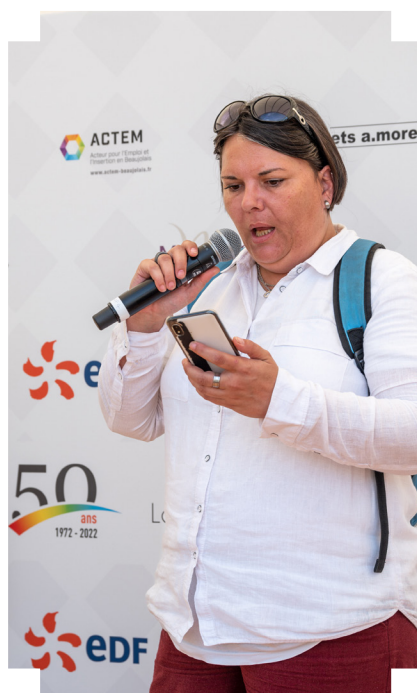
Ainsi en s'associant à d'autres interlocuteurs tiers (partenaires, experts, bénéficiaires eux-mêmes), l'association contribue à l'inclusion dans la cité. Par la montée en compétences des personnes concernées ; elle cherche ainsi à promouvoir leur capacité à s'exprimer sur les domaines qui les concernent, dans tous lieux, espaces et instances où cela est nécessaire.

Une association locale, solidaire et responsable

En tant qu'acteur économique et social ancré dans les départements ligérien et rhodanien, elle se veut responsable et solidaire par l'adoption d'une éthique sociale, économique et environnementale.

Son âme originelle se nourrit d'une éthique sociale. Fondée sur le principe même de ne pas laisser au bord du chemin des personnes défavorisées, elle a cherché à couvrir leurs besoins en matière de travail et de logement.

Aujourd'hui, elle encourage chaque individu à exprimer ses souhaits, et l'aide à se mobiliser pour satisfaire ses besoins essentiels en matière d'activité professionnelle et de formation, de logement, de santé, d'accès à la culture et aux loisirs, ... Cette éthique vise à la réduction des inégalités dans l'accès aux droits pour chaque individu, dans le respect de son identité propre.



L'action de La Roche est ensuite guidée par une éthique économique affirmée dès sa naissance par son statut d'association à but non lucratif. Elle est ancrée aujourd'hui de plein droit dans le secteur de l'**ESS**. La recherche de la plus grande efficacité dans la gestion de ses services lui permet d'utiliser au mieux ses ressources, et permet d'en libérer pour favoriser l'innovation évaluée dans ses impacts socio-économiques.

Enfin, le contexte actuel et le sens des responsabilités de l'association, **7**
l'engage à répondre « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

L'association La Roche vise ainsi à réduire l'impact de son activité sur l'environnement et à consommer les ressources naturelles de manière raisonnée. Elle construit son éthique environnementale, en y associant ses parties prenantes.

Un partenaire actif

L'association est consciente que pour agir avec puissance sur l'évolution de réponse collective à l'échelle des départements, de la région et de la nation, elle doit agir avec ses partenaires. Cette action collective vise l'amélioration continue des formes d'accompagnement des personnes concernées, notamment par le déploiement de pratiques orientées **Rétablissement.** ?

Les coopérations, sur chaque bassin de vie, créatrices et durables, sont tissées avec ses partenaires :

- ◇ les services de l'Etat ;
- ◇ les services des départements ;
- ◇ les associations locales poursuivant les mêmes buts ;
- ◇ les entreprises économiques ;
- ◇ les acteurs de la Santé.

Ces coopérations inscrivent l'association dans une logique de partage, de mutualisation et de qualité au service des réponses apportées et à venir.

En France le rétablissement en santé mentale est un concept, émergent dans le système psychiatrique depuis 2012, qui essaime progressivement dans les établissements médico-sociaux, dans le secteur social, et celui de l'insertion. Il s'agit d'un processus individuel mais aussi collectif, au long cours. Au niveau individuel et personnel le processus consiste en l'amélioration de sa qualité de vie et l'augmentation de son pouvoir d'agir, en surmontant les conséquences des problématiques de santé ainsi que leurs répercussions psychosociales. Le rétablissement est généralement abordé par une valorisation des compétences, en partant des envies et des aspirations. Au niveau collectif, le concept de rétablissement s'apparente aux bonnes pratiques en santé mentale récemment promues par les agences régionales de santé comme une voie possible d'évolution des soins psychiatriques, dans la cadre du projet de modernisation de notre système de santé. Son opérationnalisation repose sur des systèmes organisationnels horizontaux qui impliquent de profonds changements de croyances et de postures, ainsi qu'une mutation des institutions.



Le rétablissement est donc à la fois un cheminement personnel, et une posture thérapeutique. Chaque usager des services de santé mentale peut devenir acteur de son parcours de santé si on lui en donne les moyens. Réciproquement, les professionnels de santé deviennent acteurs de l'évolution de leurs pratiques en favorisant la participation des usagers.

Un investisseur et un innovateur social

Depuis sa création, et au cœur de son époque, La Roche promeut et porte des idées nouvelles. Son engagement depuis 50 ans dans des activités économiques à fort investissement financier et technique, telles les blanchisseries industrielles et la métallerie, offre une illustration de cet état d'esprit, au même titre que l'ouverture des appartements dans la cité de Tarare dans les années 80.

Pour l'association, l'innovation repose sur l'ingénierie sociale, et la capacité à construire des solutions personnalisées et singulières lorsque les réponses existantes sont inadaptées aux besoins et aux attentes complexes de certaines situations. La Roche est alors garante de la mise en œuvre et de l'évaluation de ces **8** réponses coconstruites et évolutives.

Partie 2

>> Missions

**Des compétences multiples
pour
soutenir les personnes**



●●● La raison d'agir

Au plus près des attentes

Depuis toujours, l'association s'organise et se repense en fonction des problématiques observées sur les territoires. Cet état d'esprit prévaut au choix d'implantation de ses services, guidé par la volonté d'aller vers et au-devant des demandes, explicites ou implicites.

Chaque service de La Roche doit être à même de s'adapter en permanence, et d'innover, pour fournir des réponses appropriées. Ecouter et soutenir le public deviennent dès lors une posture, une attitude et une vigilance permanentes de chaque administrateur et chaque salarié de l'association.

La volonté de construire des réponses adaptées dans une logique de parcours a conduit La Roche à considérer trois critères dans le développement de son offre de services.

1 Le premier critère est d'offrir une gamme de services adaptés à tous les temps d'une vie, de l'arrivée de la maladie psychique jusqu'à la vieillesse. Ainsi les personnes vieillissantes, sorties d'ESAT et des Foyers d'Hébergement ont pu trouver des solutions à leur parcours de vie, qui se prolongent maintenant avec les partenariats sur les territoires avec les **S.A.A.D** ou les **E.H.P.H.A.D**. Par ailleurs, sur le territoire ligérien nous sommes associés sur le **S.A.M.S.A.H** Départs pour intervenir le plus précocement possible, dès les premiers épisodes psychotiques. Pour finir, sur le territoire de la **C.O.R**, la plateforme Via-Psy offre des prestations d'accompagnement en appartement d'apprentissage, adaptées aux besoins des jeunes adultes et qui permettent des transitions à la sortie d'un parcours dans le secteur de l'Enfance.



Le deuxième critère est d'accroître la palette des outils à disposition dans les différents secteurs d'activité ... Ainsi le travail ne se réalise plus qu'au sein des seuls ateliers d'ESATs, mais il se découvre également dans les lieux d'apprentissage ou au cœur des entreprises du territoire, accompagné par des professionnels dédiés. Ainsi l'hébergement déploie des accompagnements sur mesure, individuels ou collectifs, au plus proche et même inclus dans la cité.



Le troisième critère consiste à considérer les situations individuelles dans toute leur complexité et de les accueillir toutes. L'enjeu devient alors de pourvoir à la complémentarité et à la coordination des réponses, qu'elles soient internes ou portées par les partenaires.

La manière d'agir

Les valeurs envers les personnes accompagnées

Chaque adhérent, chaque bénévole, chaque salarié veille, sans compromis, à être exemplaire, et à soutenir ses pairs dans cette exemplarité, envers les personnes concernées par des troubles psychiques. Cette exemplarité se réalise en exerçant ces trois valeurs, soutenant l'**Espoir** ? qu'un progrès quel qu'il soit est possible ; l'Espoir étant une des valeurs du rétablissement :

- ◇ **Le respect** qui est une exigence ; il implique que les personnes accompagnées soient considérées non d'abord comme des personnes empêchées par leurs troubles et leurs handicaps, mais comme des personnes à part entière dont la dignité, les choix, les projets comme les refus doivent être en permanence pris en considération ;
- ◇ **L'écoute** qui est une posture permanente ; d'autant plus que l'expression des troubles psychiques prend des formes très diverses et non stables dans le temps. Dans la pratique professionnelle, chaque personne accompagnée est donc écoutée dans sa singularité avec une pédagogie spécifique, adaptée aux différentes situations, en fonction de son histoire, des aléas de sa vie, de son âge, de ses motivations, de la nature de ses fragilités ;
- ◇ **La bienveillance** guide l'action au quotidien ; elle implique à l'égard du public accompagné de la bienveillance et de l'empathie, ainsi que la recherche permanente du bien-être, et l'encouragement à l'expression de ses attentes.

L'exercice de ces trois valeurs induit l'assertivité ; cette attitude « assertive » des professionnels s'appuie sur le recours systématique à des techniques d'échanges fondées sur le dialogue et le consentement dans un objectif de compréhension mutuelle et de relations apaisées. Cela conduit à l'horizontalité des relations.



L'espoir est une disposition de l'esprit humain reposant sur l'attente d'une situation meilleure à celle existante. Considéré comme une émotion, voire comme une passion, l'espoir est à ce titre opposé au désespoir.

Ayant fait l'objet de nombreuses études philosophiques, le mot « espoir » est à distinguer du mot « espérance », alors qu'il est au contraire coutume de considérer les deux termes comme synonymes.



Les valeurs managériales et entre pairs

Alignées avec les valeurs défendues dans l'accompagnement, l'association promeut des valeurs humanistes fortes dans son management et dans les relations entre professionnels, gages d'exemplarité auprès des professionnels qui accompagnent les personnes concernées au quotidien. Ces quatre valeurs sont :

- ◇ **L'exemplarité** qui est une exigence d'ordre éthique ; elle permet d'indiquer la voie à suivre, de façon juste et constante. Ne pas transgresser les règles qui ont été fixées à tous en est le corollaire, et vient conforter les décisions prises, amenant à une perception de fiabilité de la parole et de l'action ;
- ◇ **La coopération** qui est une attitude ; elle implique de travailler en intelligence collective pour la raison d'être de l'association, avec toutes les parties prenantes. Il s'agit de mettre au service de tous ses compétences et sa sensibilité, et de permettre à chacun de participer et de se retrouver dans un résultat obtenu en commun ;
- ◇ **La responsabilité** qui est une posture ; elle demande à chacun de s'impliquer dans la prise de décisions, conformément à son périmètre de responsabilité. Il s'agit alors d'assumer les décisions, et de soutenir et sécuriser les équipes et ses pairs. Au final, cela indique une nécessaire loyauté à l'égard des décisions prises. Cette responsabilité s'exerce de manière consubstantielle dans le cadre posé par la réglementation et par les politiques sociales dans lesquelles chacun s'inscrit ;
- ◇ **La confiance** qui est aussi une posture ; elle permet d'offrir et de recevoir une liberté d'agir permettant la créativité et l'adaptabilité dans la gestion des situations laissant la place au droit à l'erreur. Cela implique pour les managers d'ouvrir aux équipes des espaces de discussions et de décisions sur le travail, et de reconnaître les compétences et les capacités de chaque professionnel afin de pouvoir accorder des délégations avec sérénité. Cela implique pour tous les professionnels de partager ses connaissances, son expertise et son temps, en toute transparence et de manière authentique.

Une gouvernance mixte – pivot de l’action

La gouvernance s’entend ici comme le mode de structuration des rapports entre les administrateurs, les salariés et les personnes concernées, pour mener à bien le projet associatif. Les choix et décisions relèvent des administrateurs, et l’articulation entre les administrateurs, les professionnels et les personnes concernées nourrit la façon d’agir.

Des administrateurs actifs

Investis dans la gouvernance de l’association, les administrateurs s’engagent au nom d’un projet et de valeurs communes. Les administrateurs sont élus par l’Assemblée Générale et siègent dans deux instances : le Conseil d’Administration et le Bureau.

Le bureau réunit jusqu’à 8 administrateurs, élus au sein du Conseil d’Administration, pour assurer régulièrement le suivi de la gestion de l’association. En l’occurrence, ils sont chargés de suivre l’évolution des besoins sur les territoires, celle des projets développés dans chaque pôle et d’accompagner la prise de décisions opérationnelles.

Afin de rencontrer les équipes et de renforcer leur connaissance du terrain, le bureau se réunit et se déplace régulièrement au sein des structures.

La dynamique des commissions associatives

Pour conduire les réflexions de l’association, le bureau constitue des commissions spécifiques destinées à épauler ou éclairer les instances de gouvernance. Les missions génériques et annuelles desdites commissions sont précisées par le bureau. Ces commissions spécifiques sont composées d’administrateurs et elles peuvent accueillir, ponctuellement les salariés de l’Association (après accord du Directeur Général) ou toute autre personne extérieure qualifiée utile à la réflexion ou aux travaux menés en séance.

Ainsi, en 2022, deux commissions sont constituées et leurs missions précisées :



◇ Commission Offres et Prospectives

Dont les thèmes de réflexions portent sur la communication, les innovations, la veille sectorielle, les partenariats, l’ancrage territorial, et la politique RSE & Développement Durable.

◇ Commission Finances et Patrimoine

Dont les thèmes de réflexion portent sur les acquisitions immobilières, l’hybridation financière, les contrôles internes, la qualité et la sécurité, et le Patrimoine (foncier et Bâtiments).



3 Pôles pour agir en cohérence et en complémentarité

Pour cela, elle a développé plusieurs établissements et services répartis sur le territoire et structurés aujourd'hui en 3 Pôles qui répondent aux missions confiées à l'association :

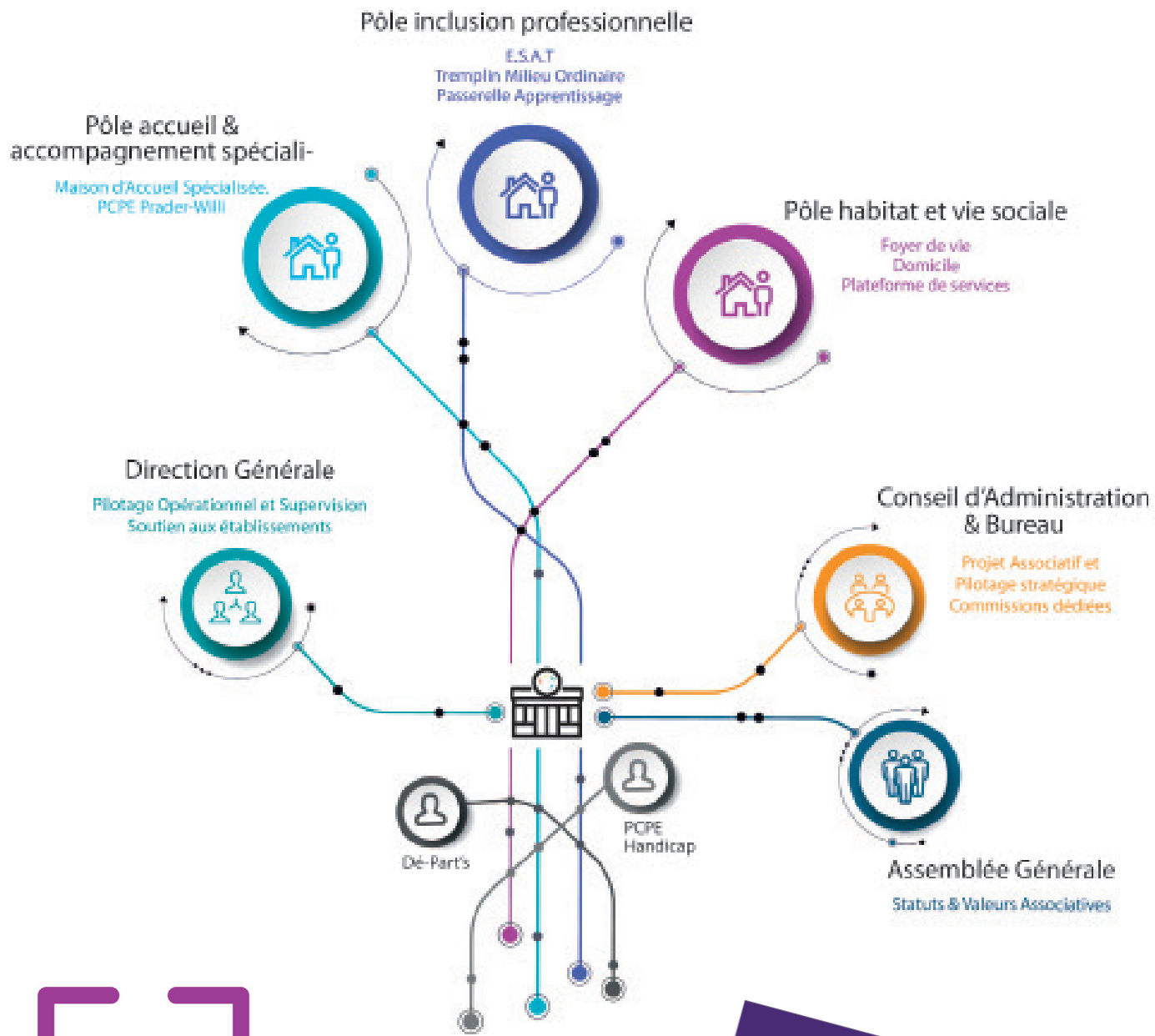
- ◇ **Pôle Inclusion Professionnelle ;**
- ◇ **Pôle Habitat et Vie Sociale ;**
- ◇ **Pôle Accompagnement Spécialisé.**

Par cette structuration, il s'agit d'une part, d'homogénéiser le déploiement opérationnel des orientations du projet associatif, en travaillant la simultanéité et l'engagement des équipes. Et d'autre part, de densifier l'action transversale au sein des domaines, et de faciliter l'organisation en mode projet en dissociant de manière plus fine la gestion managériale du temps court (quotidien des établissements et management de leur transformation) et celui du temps long (construction des projets, évaluation).

Des Services d'Appui et de Support pour garantir et faciliter l'action

Au sein des services centraux, différents services sont regroupés pour assister et soutenir les établissements et les services, afin qu'ils puissent rester concentrés sur leurs objectifs de réaliser les missions de l'association au service des personnes concernées :

- ◇ **Direction Générale ;**
- ◇ **Direction Parcours et Qualité ;**
- ◇ **Direction Administrative et Financière ;**
- ◇ **Direction des Ressources Humaines ;**
- ◇ **Service des Soutiens Logistiques aux Etablissements ;**
- ◇ **Service Communication.**



FOCUS SUR



- Recenser, analyser les situations individuelles et collectives, étudier les besoins des populations de manière prospective;
- Activer les conventions avec les partenaires sanitaires et médicosociaux, soutenir le déploiement de projets et leur formalisation;
- Vulgariser les connaissances et permettre leur appropriation dans les pratiques;
- Rendre compte des pratiques et les valoriser;
- Se mettre à disposition de chercheurs en tant que terrain d'exploration;
- Garantir que les process en place respectent les droits des personnes.

Partie 3

» Modalités d'intervention

**Le Renforcement
du Pouvoir d'Agir
comme fondement de
l'action**

Les concepts de l'action



Vers le rétablissement



Les personnes vivant avec un trouble psychique doivent se rétablir à la fois des symptômes de la maladie et des conséquences sociales négatives liées aux représentations stéréotypées des troubles psychiques dans la société.

Prendre la voie du rétablissement, ce n'est pas viser le retour à l'état antérieur à l'apparition de la maladie, mais c'est cheminer vers l'acquisition d'aptitudes permettant de vivre en société avec ses troubles, avec une qualité de vie satisfaisante, intégrant les aides nécessaires.

Le renforcement du pouvoir d'agir

La Roche affirme sa reconnaissance du pouvoir d'agir et de décision des personnes accompagnées, en les responsabilisant dans l'élaboration et la conduite de leur projet de vie. Cela se traduit par leur libre choix parmi les prestations offertes, mais aussi par la valorisation de toutes les réussites. Il s'agit de soutenir et d'accompagner, uniquement là où il faut, en subsidiarité, pour favoriser l'autodétermination de chacun.

Faire confiance et avoir confiance, croire en la capacité de la personne, rendent possible la construction de son projet de vie et son déploiement progressif.

Le corollaire de cette posture est la participation des personnes à toutes les décisions qui les concernent ; dans leur activité quotidienne, dans le fonctionnement des services, et aussi dans les décisions et orientations associatives.



Avec les valeurs de la réhabilitation psycho-sociale

Guides des pratiques orientées rétablissement, les outils de la réhabilitation psychosociale proposent d'aider la personne à apprendre les habiletés nécessaires à la conduite d'une vie aussi autonome que possible, offrant un sentiment de satisfaction et d'efficacité personnelle.

L'apprentissage (puis le réapprentissage) et l'exercice quotidien de ces habiletés, telles qu'elles sont, fondent les pratiques que les professionnels de l'association exercent au soutien des personnes concernées par les troubles psychiques.



Au sein d'une société inclusive

Les professionnels de la Roche inscrivent leurs actions dans le cadre de la recherche de la meilleure inclusion possible au sein de la société des personnes concernées par des troubles psychiques. Cela est le fil rouge de tous les professionnels, en privilégiant en première intention les services dits « de droit commun » chaque fois que cela est possible (dans le domaine des loisirs, du logement, du travail, de la vie sociale et culturelle, etc...) et en développant des services spécifiques uniquement lorsque cela est rendu nécessaire, temporairement ou durablement.

●●● La mise en cohérence des compétences

La transversalité des compétences internes et externes

En premier, cette transversalité des compétences s'opère au sein même de chacun des 3 Pôles. La Roche affirme sa volonté de garantir une égalité de traitement pour tous, tant en matière de principe d'intervention que de cohérence des pratiques. A cette fin, elle s'inscrit dans le développement de postures professionnelles devant être appropriées par tous.

En deuxième, la transversalité des compétences s'opère entre Pôles dès lors qu'une situation individuelle, par sa complexité, le nécessite. L'accompagnement des personnes au sein de l'association mobilise alors la transdisciplinarité et la transversalité des pratiques professionnelles entre Pôles. Les professionnels mettent à disposition leurs compétences et articulent leurs interventions d'un Pôle avec l'autre afin de prévenir les risques de rupture dans l'accompagnement des personnes.

Cette organisation vise donc le décroisement des pratiques par une adaptation réactive de l'association aux besoins des personnes. Tous les services et compétences de l'association doivent être à tout moment ouverts, accessibles et mobilisables.

Des réseaux coordonnés pour garantir la cohérence des parcours

Cette transversalité des compétences s'opère aussi avec les autres acteurs du territoire, qui ont un objet similaire et un périmètre d'actions complémentaires, dans cet objectif sans cesse rappelé d'une non-rupture dans les parcours.

La Roche adopte une posture affirmée d'ouverture au partenariat pour s'inscrire dans des réseaux externes, voire les coordonner. Ces réseaux sont destinés à construire des réponses coordonnées au plus près de la singularité des situations en tenant compte des particularités de chaque bassin de vie.



La mobilisation des compétences des usagers et de leur environnement



Cette volonté vise, en priorité, à rendre chaque personne concernée, actrice de son parcours.

Ainsi La Roche prône la valorisation et la mobilisation des compétences développées par les personnes elles-mêmes au travers de leurs expériences de vie. Les professionnels recherchent, autant que possible, et quel que soit la lourdeur du handicap, l'implication des personnes concernées pour qu'ils agissent et apportent à leur alter-ego, leur soutien par des actions de pair-aidance.

De plus, La Roche s'appuie sur l'expérience de l'environnement proche de la personne (famille, aidants, ...), qu'elle reconnaît comme expertise, pour soutenir les projets de vie des personnes qu'elle accompagne.

Partie 4

>> Axes Stratégiques

**Le sens et le cadre de l'action
pour les 5 ans à venir**



Axe Stratégique 1 : Articuler la gouvernance associative et l'organisation opérationnelle



La Gouvernance associative sera renforcée et se modernisera pour faire face au développement de l'association. Cela inclut un effort important sur la communication institutionnelle et professionnelle.



Une gouvernance ouverte, éclairée et agile

Sur la durée du Projet Associatif, le Conseil d'Administration veillera à élargir la diversité de ses membres et à maintenir ses membres formés et informés des évolutions dans les domaines d'intervention de l'association.

La chaîne de délégations sera consolidée et revue régulièrement afin de s'adapter aux évolutions de l'organisation de l'association. Ses délégations seront communiquées.

Coordination des Projets et Cohérence Managériale

La Direction Générale de l'association veillera à déployer un **dispositif ?** de suivi des objectifs généraux de l'association, et soutiendra la cohérence managériale sur l'ensemble des dispositifs et services. Les valeurs décrites au sein du Projet Associatif deviendront une référence vivante, guidant les modes d'action de tous les professionnels.

La sécurisation des Processus de Gestion et leur suivi

Cette démarche contribuera à décrire la structuration et la sécurisation des processus dans les domaines du parcours et de l'accès aux droits pour les personnes concernées, des ressources humaines, de la gestion financière, des systèmes d'information, et plus globalement de la gestion des risques.



Un « dispositif », c'est l'ensemble des moyens humains et institutionnels mis en synergie sur un territoire donné pour répondre, le plus possible en temps réel, aux besoins des personnes handicapées de ce territoire. Un dispositif regroupe donc les prestations de différents services de l'association, et peut aussi s'étendre à d'autres services hors association.



OBJECTIFS



Assurer une gouvernance ouverte, éclairée et agile

Soutenir la cohésion managériale

Sécuriser la gestion des risques

PISTES D'ACTION



1. Dynamiser la relation avec les adhérents
2. Assurer le renouvellement régulier des administrateurs et leur diversité en termes de territoire d'intervention et d'expertise
3. Former les nouveaux administrateurs aux spécificités du secteur médico-social et aux enjeux de la santé mentale
4. Définir, puis déployer, le programme et les objectifs des Commissions Associatives
5. Décliner les délégations sur l'ensemble de la chaîne de responsabilité décisionnaire
6. Assurer le contrôle et l'adéquation des délégations avec régularité

7. Déployer la démarche OGSM sur l'ensemble de la chaîne managériale, puis vers les équipes
8. Assurer la pérennisation de la démarche EDDT, en s'appuyant sur la dynamique de l'AI

9. Déployer des tableaux de bord, adaptés à chaque instance décisionnelle
10. Etablir la cartographie des processus et installer une démarche de gestion des Risques
11. Obtenir l'agrément de Frais de Siège
12. Etablir la politique Communication de l'Association et la déployer.

TEMPORALITES PREVISIONNELLES



2023-2025

2024-2026

2022-2024

2023-2025

2023

2024

2022-2024

2023-2025

2023-2024

2025-2026

2023

2024

Axe Stratégique 2 : Promouvoir la Citoyenneté des Personnes Concernées et l'Approche par les droits



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé 3 objectifs :

- ◇ Garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie ;
- ◇ Améliorer leur participation à la vie sociale ;
- ◇ Placer la personne au centre des dispositifs qui les concernent.



L'approche fondée sur les Droits et l'inclusion

L'approche fondée sur les droits de l'Homme poursuit l'objectif de restaurer dans leur dignité les personnes les plus démunies et les plus vulnérables, quelle qu'en soit la raison. En les plaçant, de manière volontaire, au cœur des préoccupations et du fonctionnement de l'association, en les impliquant dans les Axes Stratégiques des services, cette approche les met en position d'agents libres et responsables, en position de Citoyens.

«L'inclusion est un principe idéal qui nous permet de croire que toutes les personnes différentes auront accès à tous les services ordinaires avec un accueil personnalisé et le soutien adapté».

Par ailleurs, une société inclusive s'adapte à tous ses citoyens et non l'inverse, en tenant compte des spécificités de chacun car nous sommes tous des êtres singuliers. Cette société inclusive est à construire ensemble, petit à petit.

Inclure, c'est inscrire la personne dans le tissu social sans chercher d'uniformité mais plutôt en visant l'adaptation de l'environnement pour l'accueillir.



La subsidiarité dans les accompagnements

L'association affirme que, pour la personne en situation de handicap, les droits sont tout autant communs que spécifiques. Pour cela dans ses accompagnements et ses soutiens, l'association permet, d'une part, en première intention, un accès au droit commun ; et d'autre part, lorsque des droits spécifiques existent, les mettre en œuvre de manière subsidiaire, c'est-à-dire en veillant à déployer tous les soutiens nécessaires, et seulement les soutiens nécessaires.

Le Pouvoir d'agir et l'Autodétermination

L'ambition inclusive positionne chaque individu en tant qu'acteur responsable sans avoir à faire la preuve d'en être capable. Pour cela, l'Association s'engage à renforcer l'accès à l'information notamment pour faciliter l'exercice des droits.










L'ambition de l'Association est alors de promouvoir des Personnes Concernées Créatrices de leur vie, architectes de leur parcours.

L'Expression et la Participation citoyenne

Pour l'Association « Participer », c'est contribuer individuellement ou collectivement aux ambitions et au fonctionnement d'un groupe, d'un service. Participer comme citoyens, c'est donc avoir la possibilité de pouvoir s'exprimer, d'être entendus, compris et reconnus.





OBJECTIFS	PISTES D'ACTION	TEMPORALITES PREVISIONNELLES
 Mettre en oeuvre des accompagnements au plus subsidiaire	 13. Réinterroger toutes nos pratiques d'accompagnement et redéfinir les attendues de chacune d'elle 14. Etablir un plan de formation des professionnels, en lien avec les organismes de formation sur cette éthique de l'accompagnement 15. Réviser la procédure d'élaboration du plan d'accompagnement personnalisé 16. Opérationnaliser des partenariats étroits avec les acteurs du droit commun dans les champs de l'emploi, de l'hébergement, de l'accès aux loisirs et la culture, sur tous les territoires d'intervention	 2023-2024 2024 2022-2023 2024-2026
 Encourager le Pouvoir d'Agir	 17. Fournir un accès facile à l'information sur les droits et aux services existants ainsi que faciliter la mobilité 18. Renforcer le dispositif des pairs-écoutants (Personnes Concernées et Familles) 19. Bâtir un Observatoire de « l'exercice du choix » au sein de l'association, et ouvert aux autres partenaires associatifs de nos territoires	 2023-2025 2023 2025
 Soutenir la Participation des Personnes Concernées aux instances	 20. Former l'ensemble des élus des CVS à leurs rôles et leurs missions, incluant l'accès aux outils de communication et le soutien professionnel nécessaire 21. Renforcer dans son action et ses prérogatives le CCVS et favoriser les autres formes de participation interne et externe	 2022-2023 2023-2024



Axe Stratégique 3 : Consolider le Statut d'Acteur-Expert du Handicap Psychique et appuyer les Pratiques sur la Recherche et le Numérique



Cet Axe Stratégique implique de passer de l'expérience à l'expertise, donc à la formalisation de nos savoirs et à la reconnaissance d'une grande habileté. Pour franchir ce cap, la recherche en sciences humaines notamment peut s'appuyer sur nos terrains pour observer les effets des pratiques, apprécier les trajectoires des personnes, comprendre les interactions entre aidants, aidés et professionnels.



Les PTSM (Plans Territoriaux de Santé Mentale)

Notre ambition est d'améliorer la qualité de vie des personnes et limiter les risques de décompensation psychiatrique. De ce fait, les actions de l'Association s'inscrivent dans la commande nationale qui fixe six priorités pour chaque Projet Territorial de Santé Mentale :

- ◇ Repérage précoce des troubles psychiques, l'accès aux soins et aux accompagnements ;
- ◇ Parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves, en situation de handicap psychique ;
- ◇ Accès des personnes à des soins somatiques adaptés ;
- ◇ Prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence ;
- ◇ Promotion des droits des personnes, le renforcement de leur pouvoir d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques ;
- ◇ Action sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé mentale.



Ces points sont donc à retranscrire dans les projets de services de La Roche à la mesure de leurs compétences propres, notamment dans la coordination des parcours, sur l'accompagnement renforcé dans l'emploi et le logement, et dans l'accompagnement social.










Pratiques Orientées Rétablissement

Se former aux pratiques orientées rétablissement implique d'acquérir des techniques visant les fonctions cognitives des personnes, leurs habiletés sociales et la restauration de l'image de soi, l'aide à la gestion des émotions, l'éducation thérapeutique, le soutien par les pairs.

Nouveaux outils professionnels, et plus-value du Digital

La Roche est convaincue que le numérique constitue un des leviers pour nous transformer car il permet de diversifier la continuité de l'accompagnement des personnes, de favoriser la circulation d'informations entre professionnels et avec les personnes concernées et d'impliquer davantage les personnes dans leur parcours.



OBJECTIFS	PISTES D'ACTION	TEMPORALITES PREVISIONNELLES
 Retranscrire les ambitions des PTSM dans les projets de service	 22. Maintenir l'implication dans la gouvernance du PTSM du Rhône et encourager l'intégration du secteur médico-social dans le PTSM de la Loire 23. Contribuer de manière opérationnelle au déploiement des fiches actions des PTSM 24. Porter deux projets d'Habitat Inclusif sur les territoires de Roanne et des Monts du Lyonnais 25. Former toutes les équipes aux PSSM, et faciliter le déploiement de cette formation à toute la société civile sur nos territoires d'intervention	 2022-2024 2022-2024 2024-2025 2023-2025
 Déployer des Pratiques orientées Rétablissement	 26. Former les équipes aux Pratiques orientées rétablissement, en coopérant avec REHACOR42, l'IRJB, l'INFIPP, le CRRP et le CH de St Cyr au Mont d'Or 27. Introduire de nouveaux métiers dans nos pôles, tels l'ergothérapie, la neuropsychologie, le travail-pair ou les IPA	 2023-2025 2024-2026
 Concevoir des outils professionnels numériques et des solutions digitales	 28. Co-concevoir des modules de formation sous forme de COOC 29. Co-concevoir un jeu de rôle en réalité virtuelle sur une pratique professionnelle et évaluer l'impact d'un tel dispositif, en vue de l'essaimer 30. Assurer le développement du compagnon connecté CIY, avec le soutien d'I-Care-Lab et du M-Lab	 2023-2024 2024 2023-2024



Axe Stratégique 4 : Assurer l'adéquation permanente de l'Offre de Services et développer l'Ingénierie Sociale



La Roche souhaite poursuivre son développement à la fois vers de nouveaux services plus inclusifs et sur des territoires où l'offre de services pour les personnes handicapées psychiques est insuffisante. Ce développement ne pourra se faire qu'avec des alliances et partenariats forts.



Evaluer les besoins de chaque personne accompagnée ou en attente de l'être

Cette évaluation triannuelle permet d'établir des prévisions à différentes échéances sur l'évolution des besoins des personnes concernées pour :

- ◇ Comprendre les évolutions menées dans les établissements et services ;
- ◇ Informer les personnes concernées sur les évolutions ;
- ◇ Ajuster l'offre de prestations, conduire les équipes, faire évoluer les métiers ;
- ◇ Faire des choix en matière d'investissement.



Assemblage des Prestations sur les territoires

Penser l'adaptation « en temps réel » de nos offres d'accompagnement avec les besoins des personnes passe par le changement profond du modèle que le secteur médico-social propose et organise. Notre modèle de fonctionnement en « silos » fait de parcours types doit se transformer d'une logique verticale, pyramidale à sens unique en une logique circulaire où toutes les combinaisons et enchainements de prestations seront possibles, au service de la demande à l'instant « T » de la personne.



Dès lors, caractériser précisément ce qu'on fait, prestations par prestations, dispositifs par dispositifs pour rendre lisible nos offres et travailler à les rendre accessibles indépendamment les unes des autres sera un enjeu fort de la transformation que nous devons conduire. Cette transformation de la manière dont seront accessibles nos offres nous assurera de mieux répondre aux besoins des personnes et uniquement aux besoins qu'elles expriment.

Sur chacun de nos territoires d'intervention et pour que l'offre de services à disposition des personnes soit la plus complète possible, nous devons en parallèle conduire et parfaire notre travail d'entente partenariale. Travailler et apprendre « à faire ensemble, faire avec les autres acteurs » et non plus seulement, dans une logique de filière, se « faire passer les situations ».

Coordination de Parcours, et Case Management

Les objectifs poursuivis sur la question de la coordination de parcours des Personnes Concernées :

- ◇ Permettre la prise en compte conjointe et coordonnée de l'ensemble des éléments constitutifs du projet de vie de la personne ;
- ◇ Eviter les ruptures, les pertes de chances, faire gagner du temps ;
- ◇ Assurer la couverture de l'ensemble du territoire par la coordination des acteurs ;
- ◇ Soutenir le processus de rétablissement et le pouvoir d'agir des personnes concernées ;
- ◇ Garantir des soins et des accompagnements intégrés, prenant en compte les besoins, les attentes et les aspirations de chaque personne dans sa globalité ;
- ◇ Coordonner les parcours de manière transversale, en mobilisant les bonnes ressources au bon moment, sans doublon ni redondance ;
- ◇ Accroître la satisfaction des personnes concernées et de leur entourage quant aux soins et aux accompagnements dont elles bénéficient, en réponse à leurs besoins individuels.





OBJECTIFS



Pérenniser la Démarche d'Observatoire des besoins

Assembler des prestations nouvelles sur les territoires

Déployer les fonctions de coordination de parcours et de case management

Etre en veille sur l'évolution des politiques publiques et la recherche en travail social et en santé mentale

PISTES D'ACTION



31. Reconduire tous les 3 ans la démarche d'évaluation des besoins, en optimisant la méthode, en l'étendant aux partenaires et en assurant une communication régulière sur ses résultats

32. Ouvrir la MAS sur Claveisolles, et mettre en œuvre son projet

33. Cartographier nos offres de services dispositifs par dispositifs

34. Développer, de manière partenariale la Plateforme VIAPSY sur la COR, et modéliser son schéma d'intervention en vue de son déploiement à d'autres territoires

35. Déployer les dispositifs « Tremplin » et « Passerelle » sur le Pôle Inclusion Professionnelle

36. Mobiliser l'association dans les dispositifs territoriaux transverses de coordination

37. Déployer les fonctions de coordination de parcours et les rendre opérantes dans chaque pôle

38. Contribuer au déploiement des Case Manager sur les territoires, en partenariat

39. Préparer le déploiement de SERAFIN PH

40. Intégrer des programmes de recherche en travail social, dans le champs de la Santé Mentale notamment

TEMPORALITES PREVISIONNELLES



2022 puis 2025

Novembre 2022

2023

2022-2025

2022-2023

2022-2023

2022-2023

2023-2024

2022-2024

2023-2025

Axe Stratégique 5 : Développer les Activités et Démultiplier notre Impact Social



Au sein de l'Association La Roche, répondre à la dynamique de parcours se traduit par une volonté marquée de déployer des réponses dans les quatre axes de chacun des projets de vie : l'activité professionnelle, les relations sociales, le mode de vie (logement) et la santé.



Diversifier les activités économiques

Le Pôle Inclusion Professionnelle appuie son action sur des activités économiques ambitieuses, en phase avec l'économie locale et permettant d'offrir aux personnes concernées une palette de métiers multiples. Cette force est à consolider dans le temps, en veillant à maintenir une expertise forte et un haut niveau de qualité de prestations.

Hybrider les financements et accroître notre impact social

L'association souhaite pouvoir ouvrir le champ des possibles aux personnes accompagnées. Pour conserver cette capacité à créer de nouvelles réponses, tout en assurant l'équilibre de sa situation financière globale, l'association s'organise pour créer des partenariats avec des mécènes et des fondations, en vue de soutenir ces programmes et leurs effets.

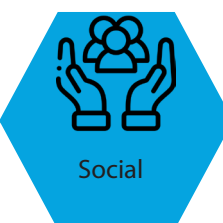
Cette démarche nécessite de concevoir une mesure d'impact de chacun de ces programmes. L'objectif de ces mesures d'impact est de prouver l'utilité des actions menées, de montrer qu'elles ont un impact positif sur les bénéficiaires et la société en général, et ensuite mieux communiquer sur ce sujet auprès des partenaires et du grand public.

Engager une démarche RSO

La Roche, porteur de valeurs et de missions au service des personnes en situation de handicap psychique ou de maladie mentale, souhaite s'engager dans une démarche dite « **R.S.O.** ». Cela consiste à prendre en compte concomitamment les questions économiques, sociales et environnementales dans ses missions, sa gouvernance, son fonctionnement et les relations avec ses parties prenantes pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi au progrès social et à la protection de l'environnement. La **R.S.O.** constitue, donc, un réel atout pour l'Association puisqu'elle devient une opportunité au service de la performance, de l'innovation et de la cohésion sociale.



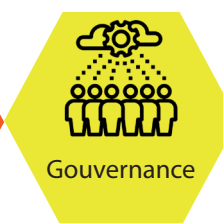
Economie



Social




Environnement
&
Territoire



Gouvernance





OBJECTIFS	PISTES D'ACTION	TEMPORALITES PREVISIONNELLES
 Déployer des activités économiques en phase avec l'économie locale	41. Assurer le développement de l'Atelier Terroir, dans un premier temps sur la Laiterie et la Miellerie 42. Etudier l'avenir du site historique de Les Sauvages, en étudiant, entre autres possibilités, le projet de résidence hôtelière	2022-2024 2023-2025
 Assurer la Qualité et la Sécurité sur les activités économiques	43. Déployer la fonction Qualité sur le Pôle Inclusion Professionnelle 44. Renforcer le Plan de Sécurité au Travail, sur le Pôle Inclusion Professionnelle, et plus largement sur l'ensemble des pôles 45. Optimiser les activités industrielles et de service, par l'investissement ou le travail sur les méthodes	2023 2023-2024 2023-2025
 Construire une démarche de mesure d'impact	46. Elaborer des indicateurs partagés sur notre impact social global, et particulier à chaque programme 47. Collaborer dans les process d'évaluation de l'impact pour accroître la fiabilité	2024 2023-2025
Accéder à de nouvelles ressources financières	48. Développer l'accès aux fonds européens dédiés à l'ESS (FSE ²), notamment sur les projets en lien avec la Santé mentale et la transition écologique 49. Proposer des Programmes à Impact à des mécènes ou des fondations, sur base d'appels à projets ou en contact direct	2023-2025 2024-2026
Démarrer et structurer une démarche RSO	50. Intégrer un groupe externe de réflexion sur la démarche RSO (tel l'ANAP ou Mix-R) 51. Réaliser un état des lieux de l'existant au regard des Axes Stratégiques de la RSO et des obligations réglementaires actuelles et à venir ; 52. Mettre en place un échange avec les parties prenantes pour identifier leurs attentes vis-à-vis de l'association 53. Structurer un service RSE et déployer la démarche	2023-2024 2023 2023-2024 2025-2026

GLOSSAIRE

- A.A.H.** : Allocations aux Adultes Handicapés
- A.I.** : Appreciative Inquiry
- A.R.S.** : Agence Régionale de Santé
- C.A.J.** : Centre d'Accueil de Jour
- C.A.T.** : Centre d'Aide par le Travail
- C.C.V.S.** : Conseil Central de la Vie Sociale
- C.D.A.P.H.** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- C.V.S.** : Conseil de la Vie Sociale
- C.H.** : Centre Hospitalier
- C.H.R.S.** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- C.I.Y.** : Care It Yourself
- C.L.S.M.** : Conseil Local en Santé Mentale
- C.M.P.** : Centre Médico-Psychologique
- C.N.R.** : Crédit Non Reconductible
- C.O.R.** : Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
- C.P.O.M.** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- C.S.A.T.** : Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail
- C.V.S.** : Conseil de la Vie Sociale
- C.C.V.S.** : Conseil Central de la Vie Sociale
- D.D.A.S.S.** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- E.A.** : Entreprise Adaptée (ex Atelier Protégé)
- E.A.N.M.** : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (ex F.H.)
- E.D.D.T.** : Espace de Discussion et de Décision sur le Travail
- E.H.P.A.D.** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- E.P.R.D.** : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- E.R.R.D.** : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses
- E.S.A.T.** : Etablissement ou Service d'Accompagnement par le Travail
- E.S.M.S.** : Etablissement ou service Social et Médico-Social
- E.S.S.** : Economie Sociale et Solidaire
- E.T.P.** : Equivalent Temps Plein
- F.A.M.** : Foyer d'Accueil Médicalisé
- F.H.** : Foyer d'Hébergement
- I.P.A.** : Infirmier en Pratique Avancé
- G.E.M.** : Groupe d'Entraide Mutuelle
- G.I.E.** : Groupement d'Intérêt Economique
- H.L.C.** : Hospitalisation au Long Court
- I.M.E.** : Institut Médico-Educatif
- I.P.A.** : Infirmier(e) en Pratique Avancée
- I.T.E.P.** : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- M.A.D.** : Mise A Disposition
- M.A.S.** : Maison d'Accueil Spécialisée
- M.D.P.H.** : Maisson Départementale des Personnes Handicapées
- M.D.R.** : Maison Du Rhône
- O.E.T.H.** : Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés
- O.G.S.M.** : Objectives, Goals, Strategies, Mesures
- P.A.** : Personnes Agées
- P.C.H.** : Prestation de Compensation Handicap
- P.C.P.E.** : Pôle de Compétences et Prestations Externalisées
- P.H.** : Personnes Handicapées
- P.S.S.M.** : Premiers Secours en Santé Mentale
- P.T.S.M.** : Plan Territorial de Santé Mentale
- R.A.E.** : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
- R.Q.T.H.** : Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé
- R.S.E.** : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- R.S.F.P.** : Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels
- R.S.O.** : Responsabilité Sociétale des Organisations
- S.A.A.D.** : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- S.A.M.S.A.H.** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- S.A.V.S.** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- S.A.J.** : Service d'Accueil de Jour
- T.H.** : Travailleurs Handicapés
- V.A.E.** : Validation des Acquis de l'Expérience

Le mot du Directeur Général

Ce projet associatif est un engagement à agir, à œuvrer pour rendre les possibles toujours plus nombreux ! C'est aussi la volonté affirmée que chacune des personnes que nous soutenons soit actrice, porteuse de son projet, architecte de sa vie.

L'association La Roche poursuit son engagement de plus de cinquante ans en permettant le libre choix réel des personnes dans leur parcours de vie par une offre de services multiforme, sans cesse renouvelée et innovante.

Ce projet associatif est une colonne vertébrale, sur laquelle chaque établissement, chaque service, chaque équipe, chaque salarié prend appui pour traduire au quotidien et dans les projets, les valeurs humanistes que nous partageons depuis un demi-siècle.

Il affirme un positionnement de l'association dans l'économie sociale et solidaire. Il développe une volonté d'actions engagées et responsables, respectueuses des hommes et de l'environnement. Il nous place tous comme acteurs, volontaires, et soucieux d'un avenir meilleur.

Nous pouvons envisager cet avenir avec sérénité, dès lors que nous savons pouvoir agir par nos choix ... C'est ce en quoi nous croyons pour nous les professionnels, et surtout pour toutes les personnes que nous accompagnons.

Bruno DANDOY





La Roche 